

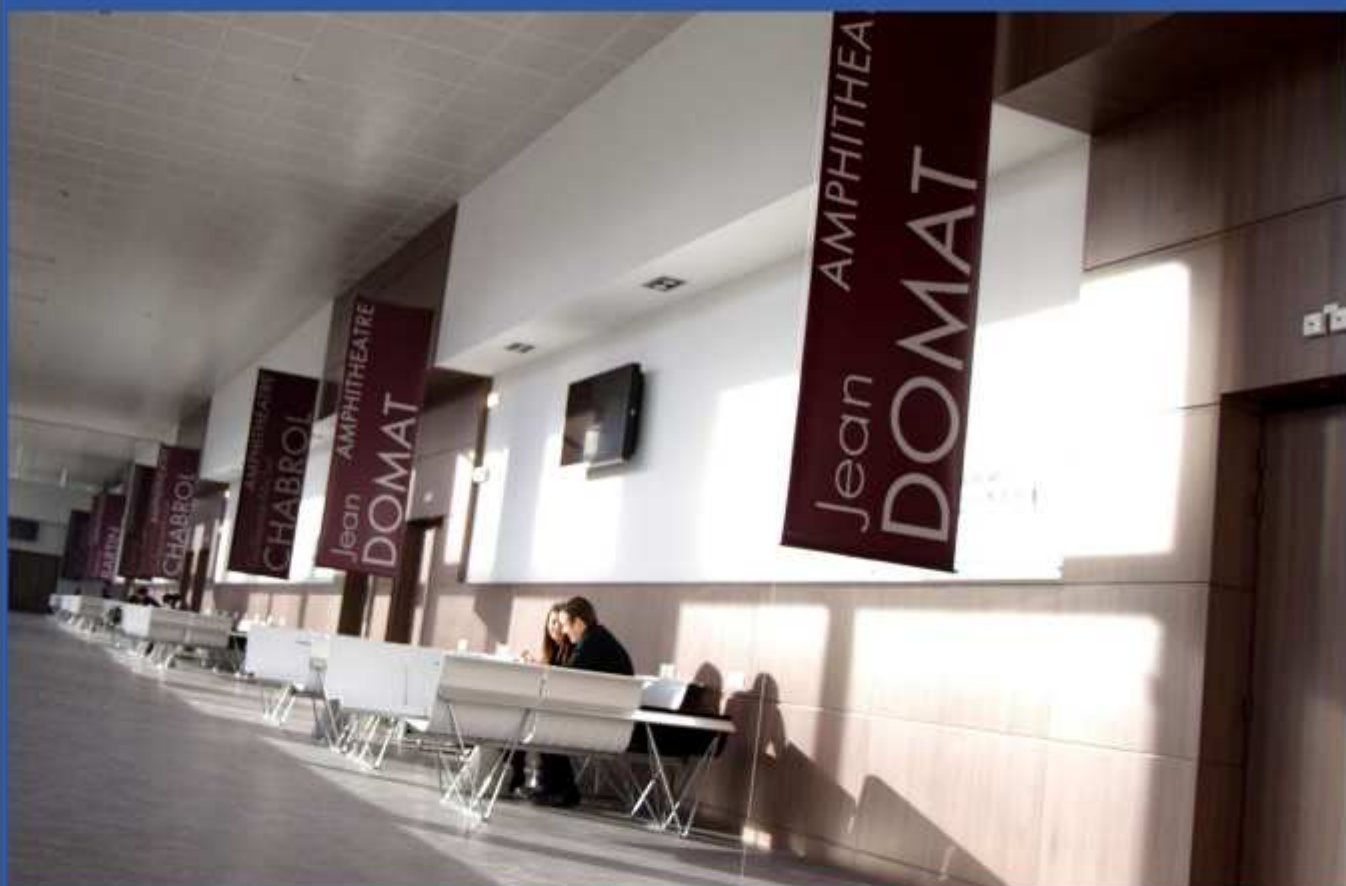
LIVRET DE L'ETUDIANT 2021-22



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

Masters



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tel : 04 73 17 76 67 - scola.droit@uca.fr
<https://droit.uca.fr>

SOMMAIRE

LE MOT DU DOYEN	2
LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE.....	3
SITES UTILES	4
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022	5
L'ANGLAIS.....	6
LE MODULE DE DROIT AMÉRICAIN	7
MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES.....	9
1. Organisation générale des stages	10
2. Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances.....	11
3. Règles spécifiques à l'École de droit	12
4. Maquettes des formations	15
PÉRIODE DE CÉSURE	49
1. Règles générales.....	49
2. Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA	50
LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE)	52
CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL (CEAHS)	54
SUH – UNIVERSITÉ HANDICAP	54
CELLULE DE VEILLE	55
PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT	56

LE MOT DU DOYEN

Chères Étudiantes, Chers Étudiants,

REUSSIR Tel est l'objectif que vous êtes légitimement en droit d'atteindre en vous inscrivant à l'École de droit de l'UCA. Mais qu'est-ce vraiment réussir en droit ? Passer avec succès chaque semestre ses examens ? Sans doute. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette vision par trop limitée et scolaire de la réussite.

Réussir à l'École de Droit, c'est avant tout acquérir une expérience et une maturité qui vous permettront, au fil du temps, de passer du statut d'étudiant à celui de véritable juriste. Au-delà de la simple acquisition de connaissances, condition nécessaire mais pas suffisante, il s'agira d'apprendre à maîtriser le raisonnement juridique, d'acquérir une solide capacité de réflexion et d'analyse, et enfin de faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Autant de qualités qui vous permettront de vous forger un profil de (très) bon juriste, lequel vous ouvrira les portes de votre avenir professionnel.

L'École de droit, ses plus de 75 enseignants-chercheurs, dont nombre font autorité dans leur domaine tant sur le plan national qu'international, ainsi que son personnel administratif seront entièrement mobilisés afin de vous accompagner tout au long de cet apprentissage et être à vos côtés. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'Université est l'école de la vie et donc de l'autonomie. Vous devez être actrice et acteur de votre formation et par-delà de votre propre réussite. Vous trouverez à l'École de droit un contexte favorable, avec une structure à taille humaine, des promotions de masters limitées en capacité, et ce afin de favoriser un encadrement de qualité et un esprit de promotion. Autant de conditions favorables à votre épanouissement tant personnel que professionnel, lequel est le meilleur passeport pour la réussite.

L'École de droit est aussi une terre d'opportunités. Opportunité d'avoir une expérience à l'internationale grâce aux nombreux accords avec nos Universités partenaires étrangères. Opportunité de compléter votre formation grâce à des stages en entreprises, dans des cabinets d'avocats ou dans des études de notaires, etc... Opportunité enfin de vous initier à la recherche en droit à travers les liens avec le Centre de Recherches Michel de L'Hospital. Ces opportunités, il vous appartiendra de les saisir, en faisant preuve d'audace et d'ambition.

Le succès de nos anciens étudiants, dont beaucoup sont devenus magistrats, avocats, juristes d'entreprise ou encore hauts fonctionnaires est notre meilleure carte de visite. Il démontre surtout que l'objectif de réussite n'est pas une chimère et qu'il est à portée de main. À vous de le saisir. Nous serons là pour vous y aider !

Que le Droit soit avec vous !

Pr. JF RIFFARD - Doyen

LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

➤ Equipe de direction

- Jean-François RIFFARD, Doyen
- Evan RASCHEL, Vice-Doyen, Directeur du Centre Michel de l'Hospital
- Jennifer MARCHAND, Vice-Doyen, Directrice des études, Responsable du numérique
- François CAFARELLI, Vice-Doyen, Responsable de la Licence mention Droit
- Mélanie ALBARET, Responsable de la Licence mention AES
- Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-Doyen, Responsable des relations internationales
- Farah SAFI, Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires
- Claire MARLIAC, Directrice de l'Institut Régional de Préparation à l'Administration Générale
- Sacha LEDUC, Responsable des stages

➤ Direction des services administratifs

Responsable Administrative et financière

Claire Marie JURIE-BRINGUIER


responsable-administratif.droit@uca.fr

➤ Service de la scolarité

- **Pôle 1 - Accueil** (ouvert de 8h30 à 16h30)

Florence GIRARD et Véronique BERTRAND

scola.droit@uca.fr

 04 73 17 76 67

- **Pôle 2 - Scolarité des masters / Gestion des stages**

Amélia TAVARES / Cécile JEANNENOT / Elodie PEROMBELON

scola.droit@uca.fr / stages.droit@uca.fr

 04 73 17 76 67

- **Pôle 3 – IEJ /IRPAG / Diplômes universitaires / Emplois du temps**

Élodie FÉTIVEAU et Charlène BRIÈRE


scola-imaj.droit@uca.fr / du.droit@uca.fr / gestion-salles.droit@uca.fr

 04 73 17 76 67

- **Responsables du service de la scolarité**

Isabelle DELPIT et Bertille ROCHE

responsable-scolarite.droit@uca.fr

 04 73 17 76 67

➤ Relations internationales

Ioana GOMES

ri.droit@uca.fr


 04 73 17 76 58

➤ Service Formation continue et alternance

- **Alternance**

Perrine FIOLE


apprentissage.droit@uca.fr

 04 73 17 76 56

- **Responsable du service Formation continue et alternance**

Marion L'HÔTE

relations-externes.droit@uca.fr

 04 73 17 76 59

SITES UTILES

- **Université Clermont Auvergne** : www.uca.fr

Les étudiantes et étudiants peuvent notamment trouver sur ce site des informations sur :

- le service universitaire d'information et d'orientation « La Fabrique », qui peut répondre à leurs interrogations sur leur orientation, leur projet professionnel et les aider à préparer leur insertion professionnelle
- les statistiques sur la réussite
- les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés : que deviennent les diplômés de licence, licence professionnelle ou master ? Quels métiers exercent-ils ? Ont-ils facilement trouvé un emploi et dans quel domaine ?

- **École de droit** : droit.uca.fr

- **Centre Michel de l'Hospital** : cmh.uca.fr

- **Environnement numérique de travail** (cours, messagerie, forum, résultats...) :

<https://ent.uca.fr/core/connexion/>

- **Bibliothèque Clermont Université** : <http://bibliotheque.clermont-universite.fr/>

- **UNJF (Université Numérique Juridique Francophone)** : unjf.fr

- **Portail universitaire du droit** : univ-droit.fr

- **SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)** : sport.clermont-universite.fr

Il propose à l'ensemble des étudiantes et étudiants, enseignants et personnels de l'Université Clermont Auvergne des activités physiques et sportives. Tout étudiant inscrit a accès aux activités du SUAPS avec une participation minime aux frais.

- **SUC (Service Université Culture)** : culture.clermont-universite.fr

Il a pour objectif l'accès démocratique du plus grand nombre d'étudiants à la vie culturelle (musique, théâtre, danse, cinéma, arts plastiques).

- **SSU (Service de Santé Université)** : sante.clermont-universite.fr

Ce service assure gratuitement toutes les prestations et regroupe les services suivants : service médical, service infirmier, aide psychologique, service de prévention, dentisterie préventive.

- **CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)** : crous-clermont.fr

Il a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne : logement, restauration, finances, social et culture.

- **SUH (Service Université Handicap)** : handicap.clermont-universite.fr

Accompagnement des étudiants en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante ou même temporaire).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

<u>Semestre 1</u>	
Réunion de rentrée	Lundi 6 septembre 2021
Début des enseignements	Jeudi 9 septembre 2021
Vacances d'automne	Du samedi 30 octobre après les enseignements au lundi 8 novembre 2021 au matin
Fin des enseignements	Mercredi 1^{er} décembre 2021 après les enseignements
Examens semestre 1	Du lundi 6 décembre au samedi 18 décembre 2021 inclus
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre 2021 après les examens au lundi 3 janvier 2022 au matin
<u>Semestre 2</u>	
Début des enseignements	Jeudi 6 janvier 2022
Vacances d'hiver	Du samedi 19 février après les enseignements au lundi 28 février 2022 au matin
Fin des enseignements	Mercredi 30 mars 2022 après les enseignements
Examens semestre 2	Du lundi 4 avril au samedi 16 avril 2022 inclus
Vacances de printemps	Du samedi 16 avril après les examens au lundi 2 mai 2022 au matin
Examens seconde chance M1	Du lundi 13 juin au samedi 18 juin 2022 inclus
Examens seconde chance M2	Du lundi 19 septembre au samedi 24 septembre 2022 inclus

L'ANGLAIS

L'École de droit et l'Université Clermont Auvergne offrent à leurs étudiantes et étudiants une très grande variété de formations en anglais. Celles-ci se déclinent selon le niveau d'études juridiques de l'étudiant et selon son objectif (maintenir ou améliorer un niveau préexistant, obtenir une certification, faire du droit américain en anglais...). Plusieurs possibilités sont ouvertes aux étudiants :

- ❖ **Pratiquer l'anglais** : la maîtrise d'une langue étrangère est obligatoire pour obtenir le grade de master (depuis 2002). L'attribution de crédits européens aux enseignements d'anglais est obligatoire depuis la rentrée 2014. Dans ce cadre réglementaire, l'École de droit a instauré des enseignements d'anglais (ou en anglais) dans tous les masters 1 et 2.

En master 1, les enseignements ont lieu au second semestre (1 heure 30 par semaine), par groupe de niveau (estimé selon la grille de compétences en langues du Conseil de l'Europe). Une évaluation du niveau des étudiants est organisée au cours du premier semestre.

En master 2, les enseignements ont généralement lieu au premier semestre (1 heure 30 par semaine). Les étudiants sont regroupés par parcours de master, les thèmes étudiés sont en lien avec cette spécialité. Cas particulier : aucun enseignement d'anglais n'est prévu dans le master 2^{ème} année Carrières internationales (il existe dans ce master des cours de droit et de science politique dispensés en langue anglaise).

L'évaluation des enseignements d'anglais (M1 et M2) se fait en contrôle continu. L'assiduité est obligatoire.

- ❖ **Obtenir une certification (CLES - TOEIC) :**

- ***Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)***

L'Université Clermont Auvergne permet aux étudiantes et étudiants de compléter leur diplôme par une certification reconnue qui atteste de leurs compétences (à l'écrit et à l'oral) en langues étrangères. Le CLES est une certification nationale, gratuite pour les étudiants en formation initiale, européenne, mise en place par les universités et accréditée par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation. Il existe 3 niveaux de certification en anglais à l'Université Clermont Auvergne correspondant aux niveaux B1, B2 et C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. D'autres langues peuvent aussi être certifiées par le CLES.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/cles/certificat-de-competences-en-langues-de-l-enseignement-superieur-cles--938.kjsp?RH=1531202764819>

- ***Le TOEIC***

Les étudiantes et étudiants en master ont aussi la possibilité de présenter le TOEIC (*Test of English for International Communication*). Le test, proposé à un tarif unique de 60 euros. La durée de validité du TOEIC est de deux ans. Il est donc conseillé de passer le TOEIC en fin d'études.

<https://www.uca.fr/formation/formations-en-langues-etrangeres-en-fle/certifications-en-langues-etrangeres-et-fle/toeic>

Organisation des sessions d'examen : Plusieurs sessions étant proposées par an, les dates sont fixées en coordination avec les responsables de chaque composante pour la passation du test. Pour s'inscrire, les étudiantes et étudiants sont invités à prendre rendez-vous dans les locaux du Centre des Langues et du Multimédia (CLM), auprès du Pôle formation continue et certifications.

L'ouverture d'une session ne pourra s'envisager que si 6 candidats au minimum se sont préalablement inscrits et ce pour tous les examens.

LE MODULE DE DROIT AMÉRICAIN

Le module de droit américain offert en Master est composé de quatre cours, de 24 heures chacun, dispensés durant le M1 et le M2. Ce module a été spécialement conçu pour les étudiantes et étudiants spécialisés aussi bien en Droit privé qu'en Droit public et intéressés par l'étude du droit en langue anglaise et par la découverte de la méthode socratique telle que pratiquée dans les Universités de Common Law.

Il s'inscrit dans la continuité du D.U. de Droit américain dispensé dans le cadre de la Licence, même s'il peut être suivi par des étudiants n'étant pas titulaires du D.U. Les quatre cours dispensés au cours de la licence (*US Constitutional Law, Torts, Contracts, Criminal Law*) constituent en effet le socle de connaissances de base permettant de suivre dans les meilleures conditions les cours offerts au niveau master.

Les quatre cours de niveau Master (*Family Law ; The First Amendment ; Business Associations ; Wills, Trusts and Estates*) seront particulièrement utiles pour les étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études dans un pays de Common Law et pour ceux qui souhaitent travailler en anglais ou avec un public anglophone dans leur future vie professionnelle. Avec la mondialisation, la maîtrise de l'anglais juridique comme des concepts de Common Law est un élément d'attractivité évident pour un futur employeur, qu'il s'agisse d'un cabinet d'avocat international, d'une entreprise ou d'une organisation internationale, car elle témoigne de votre capacité à travailler en anglais ou avec les pays anglo-saxons.

Les étudiantes ou étudiants intéressés peuvent à leur choix opter pour deux modalités :

MODALITÉ 1 – Suivre le module de Droit américain intégral (soit 5 cours)

1) Family Law – S1 – M1

Short Description-: Family Law focuses on four main topics: marriage, the dissolution of marriage, child custody and non-marital relationships. As more families in France are becoming multi-national, including many from common Law states, it is important to have a grasp of the concepts and legal English concerning things like jurisdiction, alimony, pre-nuptials, equitable distribution and formalities in marriage family Law practitioners.

2) The First Amendment – S2 – M1

Short Description-: This course is a great course for public Law students who want to have a comparison of important US First Amendment issues such as the Establishment clause, Free Exercise clause, and the Freedom of Speech. Some of the sub-issues include public displays of religious items, school prayer, government aid to religious institutions, Religious Freedom Restoration Act, pornography and obscenity, offensive and indecent speech, fighting and racist speech, and time – manner – place restrictions.

3) Business Associations – S1 – M2

Short Description-: Business associations introduces the students to the main types of business structures in the United States, including Sole Proprietorships, Partnerships and Corporations. We will focus on a

variety of issues such as starting up, liability, winding up, and duties of directors. This course will be useful to students who are interested in corporate Law or private Law.

4) Wills, Trusts and Estates S2 – M2

Short Description-: Wills, Trusts and Estates is a course designed to give students an introduction to the protection and distribution of wealth. From probate to trusts, the course will help students understand the primary vehicles for transferring wealth *inter vivos*, at death and what happens when one fails to plan. This class will also cover issues such as protecting wealth and the rights of beneficiaries. This is a great supplemental course for students studying droit notarial.

5) The U.S. Constitution in historical Context M1 et M2 – S1/S3

Short Description-: The following topics will be studied: U.S. Constitutionalism and Politics; Origins and Evolution of the American Constitutional System; “Constitutional Moments”: Reconstruction and the New Deal; Rise of the Executive Branch; Politics, War, and the Constitution; The Constitution in the 21st Century.

OU

MODALITÉ 2 : Suivre à la carte, un cours

Les cours sont dispensés sous forme de séminaires et nécessitent la présence obligatoire de l'étudiant. Ils sont évalués en contrôle continu.

Pour toute inscription, contacter la scolarité : scola.droit@uca.fr

MAQUETTES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

L'École de droit - Université Clermont Auvergne propose 9 mentions de Masters et 14 parcours.

Chaque parcours est structuré en 4 semestres organisés en unités d'enseignement.

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits ECTS au-delà du grade de licence.

Les enseignements sont organisés sous forme de cours magistraux, de séminaires et de TD.

Les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées par un examen terminal ou par un contrôle continu et régulier.

➤ Droit privé :

▶ **Master Mention Droit notarial**

Responsable : Aurélia FAUTRÉ-ROBIN

▶ **Master Mention Droit social**

Responsable : Gwennaël FRANCOIS

▶ **Master Mention Droit des affaires**

❖ **Parcours Droit du financement et du patrimoine des entreprises**

Responsable : Yannick BLANDIN

❖ **Parcours Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE**

Responsable : Didier VALETTE

❖ **Parcours Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers**

Responsable : Anthony MAYMONT

▶ **Master Mention Droit civil**

❖ **Parcours Droit civil général**

Responsable : Jean-François RIFFARD

❖ **Parcours Culture juridique privé**

Responsable : Cyrille DOUNOT

▶ **Master Mention Justice, procès et procédures**

Responsable : Anne-Blandine CAIRE

▶ **Master Mention Droit pénal et sciences criminelles**

Responsable : Farah SAFI

➤ Droit public :

▶ **Master Administration Economique et Sociale**

Responsables : Agnès ROCHE & Sacha LEDUC

❖ **Parcours DASSS - Administration du secteur social**

❖ **Parcours DASSS - Administration des établissements de santé**

❖ **Parcours DASSS - Management et administration des établissements de santé**

❖ **Parcours DASSS - Management et administration du secteur social**

► **Master Mention Relations internationales**

Responsables : Frédéric CHARILLON & Marie-Élisabeth BAUDOIN

- ❖ **Parcours Carrières internationales (Master 1)**
- ❖ **Parcours Carrières internationales (Master 2)**
 - **Option en présentiel**
 - **Option en distanciel**

► **Master Administration publique**

- ❖ **Parcours Carrières publiques (Master 1)**

Responsable : Christophe TESTARD

- **Option Droit public approfondi (Master 2)**
Responsable : Anne JACQUEMET-GAUCHE
- **Option Droit des affaires des collectivités publiques (Master 2)**
Responsable : Sébastien DEFIX

- ❖ **Parcours Sécurité publique**

Responsable : Marie NICOLAS

- ❖ **Parcours Culture juridique public**

Responsable : Rémi OULION

1. Organisation générale des stages
--

Des réunions sur l'organisation des stages et la procédure de conventionnement seront organisées en cours d'années, principalement au sein des différents masters. Les modalités relatives au rapport de stage seront à discuter avec les référents stages, en lien avec chaque responsable de masters, il en est de même pour les mémoires.

Pour plus d'informations :

- ➔ Site de l'École de droit (droit.uca.fr) rubrique scolarité - stages
- ➔ Service des stages : stages.droit@uca.fr

Mention	Année	Régime	Durée minimale du stage	Période
Droit notarial	M2	Stage	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit social	M2	Stage	1 mois	janvier
		Stage Et Mémoire	3 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit des affaires	M2 DFPE	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 GEFIRE	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CMRJF	Mémoire Ou Stage	3 mois	avant le 30 septembre n+1

Droit civil	M2 DCIVG	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CUJU privé	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Justice, procès, procédures	M2	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Droit pénal et sciences criminelles	M2	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Administration économique et sociale	M1	Stage Ou Mémoire	1 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 (AES / MAES / ASS/MASS)	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Relations internationales	M2 CI	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
Administration publique	M2 Option DPA	Mémoire	2 mois	
	M2 Option DDACP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 CUJU public	Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1
	M2 SP	Stage Ou Mémoire	2 mois	avant le 30 septembre n+1

La période indiquée ci-dessus est la période maximale de fin de stage ; le rendu du rapport de stage et/ou la soutenance doivent être effectués au plus tard début septembre afin de valider l'année de master.

2. Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances

Les règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances ont été adoptées Conseil de gestion de la composante puis en Commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU). Elles peuvent être consultées via le lien suivant :

<https://www.uca.fr/universite/organisation-et-fonctionnement/actes-administratifs-et-deliberations/deliberations/commission-de-la-formation-et-vie-universitaire/2019/cfvu-du-25-06-2019>

A cet égard, l'attention des étudiantes et étudiants est particulièrement attirée sur le fait que **le redoublement en cas d'échec du Master 1 ou du Master 2 n'est pas de droit**. Il ne peut être autorisé que par le Doyen, sur proposition des membres du jury de délibération après avis du responsable de formation.

3. Règles spécifiques à l'École de droit

[Article 1] REGLES SPECIFIQUES AU M2 DROIT NOTARIAL

En application de l'arrêté du 28 avril 2008 (art. 3), le Master 2 fonctionne sur le principe de l'admissibilité (avec des épreuves écrites et le cas échéant des contrôles continus) et l'admission (avec des épreuves orales et le cas échéant des contrôles continus). L'arrêté du 28 avril 2008 impose que pour présenter les épreuves orales d'admission, la moyenne des notes obtenues par le candidat aux épreuves écrites d'admissibilité doit être égale ou supérieure à 10 sur 20. La réussite à l'admissibilité conditionne par conséquent l'accès aux épreuves d'admission (S4). Un étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne (le cas échéant à l'issue des épreuves de seconde chance organisées en janvier) ne pourra pas présenter les épreuves d'admission (S4). Un étudiant qui a été autorisé à passer les épreuves d'admission (S4) pourra compenser les blocs A (admissibilité) et B (admission). Le bloc B peut en effet compenser le bloc A si et seulement si le bloc A est validé par une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

[Article 2] SECONDE CHANCE

L'étudiant qui a validé son année en évaluation initiale ne peut pas passer les examens de seconde chance. En seconde chance, l'étudiant ne peut pas repasser la ou les matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne.

L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne à une matière peut la repasser sauf si cette matière figure dans une Unité d'Enseignement (UE) validée ou dans un semestre obtenu.

Master 1

Les modalités des épreuves écrites sont toutes d'une heure à l'exception des notes de contrôle continu et de mémoire ou de rapport de stage. Les modalités des épreuves orales restent orales.

Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en évaluation initiale donnent lieu en seconde chance à la remise d'un dossier dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Pour l'anglais, la seconde chance est organisée sous forme d'un oral.

En cas de note sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, inférieure à la moyenne, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

Master 2

Les modalités de seconde chance sont organisées comme suit :

- 1) Oral transversal portant sur les matières non validées pour les masters 2 parcours :
 - Droit social
 - Droit du financement et du patrimoine des entreprises
 - Gestion juridique et fiscale de l'entreprise GEFIRE
 - Droit civil général
 - Culture juridique (privé et public)
 - Justice, procès et procédures
 - Droit pénal et sciences criminelles

- DASSS - Administration du secteur social
- DASSS - Management et Administration du secteur social
- DASSS - Administration des établissements de santé
- DASSS - Management et Administration des établissements de santé
- Carrières publiques, option Droit public approfondi
- Carrières publiques, option Droit des affaires des collectivités publiques
- Sécurité publique

2) Remise d'un rapport dont le sujet porte sur les matières non validées pour les Masters 2 parcours :

- Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers
- Carrières internationales (pour les 2 options)

3) Spécificité Master 2 Droit notarial

- Admissibilité : Les modalités des épreuves écrites sont toutes d'une heure à l'exception des notes de contrôle continu. Les enseignements qui font l'objet d'un contrôle continu en évaluation initiale donnent lieu en seconde chance à la remise d'un dossier dont le contenu est déterminé par les enseignants concernés. Pour l'anglais, la seconde chance est organisée sous forme d'un oral
- Admission : Oral transversal portant sur les matières non validées

4) Stage – Mémoire

En cas de note inférieure à la moyenne sanctionnant un rapport de stage ou un mémoire, un nouveau rapport de stage ou un nouveau mémoire doit être présenté par l'étudiant, et le cas échéant soutenu, si le régime de contrôle des connaissances et des compétences le prévoit pour le diplôme concerné.

[Article 3] CONDITIONS D'ACCÈS À LA SALLE D'EXAMEN APRES LE DEBUT DE L'ÉPREUVE

Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.

- 30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures
- 1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus

[Article 4] CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ AUX ENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.

Au-delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.

Pour les étudiantes ou étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.

[Article 5] NOMBRE D'ABSENCES TOLÉRÉES EN ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTINU

En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.

En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

[Article 6] CONSULTATION DES COPIES

La consultation de copie est organisée par le service de la scolarité. Celle-ci ne peut se faire qu'en présence d'un enseignant.

[Article 7] RÉGIME TRANSITOIRE COMMUN À TOUS LES MASTERS

Report de notes

Il n'est pas automatique. Deux cas de figure doivent être distingués :

a) En cas de redoublement d'un Master de l'École de droit de l'UCA ou en cas de changement d'Université

Un contrat pédagogique est établi pour chaque étudiante et étudiant se trouvant dans ces situations et traité par la directrice des études.

Les étudiantes et étudiants peuvent demander à la scolarité le report de leur(s) note(s) si celle(s)-ci est (sont) supérieure(s) ou égale(s) à 10 et si les matières sont considérées comme strictement équivalentes, tant du point de vue du programme étudié que du niveau d'études.

Si le report de la note d'anglais est accepté, le suivi du cours est quand même autorisé et vivement conseillé.

b) En cas de réorientation dans un autre Master de l'École de droit de l'UCA

Aucun report de notes ne sera autorisé.

[Article 8] Régime d'examen en lien avec l'anticipation de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19

Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, les examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance de la façon suivante :

➤ Pour les enseignements sanctionnés à la fois par une évaluation terminale et une évaluation en contrôle continu : l'évaluation terminale est neutralisée, la note finale sera attribuée sur la base des notes obtenues en contrôle continu ;

➤ Pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale écrite : celle-ci est transformée en épreuve écrite à distance d'une durée de 1h30 ou de 6 heures.

➤ Pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale orale : celle-ci est transformée en épreuve orale à distance ;

➤ Pour les enseignements sanctionnés uniquement par une évaluation terminale de type mémoire, rapport ou dossier écrit : les modalités restent inchangées.

4. Maquettes des formations

Master Droit notarial - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h			30
UE 1A - Droit civil 1	68h			12
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	60	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	40	
UE 1B - Environnement international	48h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
UE 1C - Fiscalité et comptabilité	56h			6
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	20	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	20	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires - TD	16h	CC	20	
UE 1D - Droit civil spécial	32h			6
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	175h			30
UE 2A - Droit civil 2	72h			12
Droit des successions	24h	E3H*	90	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
UE 2B - Droit rural et environnement	48h			9
Droit rural	24h	E1H	50	
Droit de l'environnement	24h	E1H	40	
UE 2C - Droit des affaires	40h			6
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	20	
UE 2D - Compléments de formation	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 3 / Admissibilité	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	223h			30
UE 3A - Droit notarial des personnes et de la famille Droit extrapatrimonial de la famille et des personnes appliqué au notariat Droit approfondi des régimes matrimoniaux Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions	64h 24h 16h 24h	E3H*	90	9
UE 3B - Droit notarial des contrats et des biens Droit approfondi des biens Droit approfondi des contrats appliqué au notariat	48h 24h 24h	E3H*	60	6
UE 3C - Droit notarial commercial et des sociétés Droit approfondi des sociétés appliqué au notariat Droit des opérations sur les fonds Droit des baux commerciaux et professionnels	48h 16h 16h 16h	E1H E1H*	30 30	6
UE 3D - Droit international privé notarial Droit international matrimonial et de la filiation Droit international des successions	32h 16h 16h	CC*	30	3
UE 3E - Compléments de formation Techniques de communication écrite et orale	16h 16h	CC	30	3
UE 3F - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3
Semestre 4 / Admission	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	180h			30
UE 4A - Droit notarial immobilier Droit et pratique de l'urbanisme Droit de la copropriété Droit rural approfondi	48h 16h 16h 16h	Grand oral*	150	6
UE 4B - Fiscalité notariale Fiscalité des personnes (IR incluant plus-value immobilière, IFI) Fiscalité de la transmission du patrimoine à titre gratuit (Succession, libéralité)	32h 16h 16h			3
UE 4C - Droit notarial des sûretés Droit approfondi des sûretés appliqué au notariat	16h 16h			3
UE 4D - Déontologie professionnelle Déontologie professionnelle	16h 16h			3
UE 4E - Approche pratique*** Droit et pratique de l'urbanisme - approche pratique Droit de la copropriété - approche pratique	32h 16h 16h	CC CC	15 15	3
UE 4F - Droit notarial professionnel Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat - TD	16h 16h	CC	30	3
UE 4G - Compléments de formation Stage professionnel et rapport de stage + soutenance Méthodologie	20h 20h	A	90	9

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

** Régime imposé par l'Arrêté sur les études notariales du 28 avril 2008

***Les connaissances acquises dans l'UE 4E sont également susceptibles d'être évaluées lors du grand oral

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	196h			30
UE 1A - Droit social 1	96h			12
Droit approfondi du travail	32h	E3H	40	
Droit approfondi du travail - TD	16h	CC	20	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	40	
Droit de la sécurité sociale - TD	16h	CC	20	
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	40h			6
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
UE 1C - Environnement international et européen	48h			9
Droit social international et européen	24h	E1H	45	
Droit international privé	24h	E1H	45	
UE 1D - Compléments de formation	12h			3
Initiation à la recherche		NE		
Veille juridique	12h	A	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	179h			30
UE 2A - Droit social 2	40h			6
Droit de la protection sociale complémentaire	24h	E1H	30	
Contentieux du droit du travail	16h	E1H	30	
UE 2B - Restructuration d'entreprise	48h			6
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	30	
UE 2C - Aspect de droit public	32h			6
Administration du travail et de l'emploi	16h	E1H	30	
Droit des relations de travail dans le secteur public	16h	E1H	30	
UE 2D - Environnement historique et pénal	32h			6
Histoire du droit social	16h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
UE 2E - Compléments de formation	12h			3
Veille juridique	12h	A	30	
UE 2F - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h			30
UE 3A - Méthodologie et actualités	48h			9
Atelier d'écriture appliqué au droit social	18h	CC	30	
Actualités en droit social	12h	CC	30	
Exercices pratiques en droit social	18h	CC	30	
UE 3B - Aspects fondamentaux	72h			9
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	30	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
UE 3C - Relations individuelles de travail 1	42h	E3H	60	6
UE 3D - Relations collectives de travail 1	42h	E3H	60	6
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	171h			30
UE 4A - Relations individuelles de travail 2	48h	Oral	60	6
UE 4B - Relations collectives de travail 2	48h	Oral	60	6
UE 4C - Gestion des ressources humaines et protection sociale	54h	E3H*	60	6
Gestion des ressources humaines	24h			
Droit de la sécurité sociale	24h			
Droit de la protection sociale	6h			
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle	6h			9
Stages professionnels		A	40	
Stage de recherche (mémoire)		A	40	
Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom	6h	A	10	
UE 4E - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 1A - Fondamentaux du droit des affaires 1	64h			9
Instrument de paiement et de crédit	24h	E3H	30	
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E1H	30	
Instrument de paiement et de crédit - TD	16h	CC	30	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	56h			9
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
UE 1C - Environnement international des relations d'affaires	48h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit du commerce international	24h	E1H	30	
UE 1D - Environnement civil des relations d'affaires 1	48h			6
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 2A - Fondamentaux du droit des affaires 2	80h			12
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
UE 2B - Environnement contentieux des relations d'affaires	48h			6
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
UE 2C - Environnement civil des relations d'affaires 2	64h			9
Droit approfondi des biens et techniques d'organisation du patrimoine	16h	CC	30	
Droit des successions	24h	E1H	30	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit des libéralités	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
UE 2D - Anglais 1	24h			3
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	164h			30
UE 3A - Financement des entreprises 1	56h			12
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 1	16h	CC	60	
Droit du financement et de l'investissement	24h	CC	30	
Institutions bancaires et financières	16h	CC	30	
UE 3B - Patrimoine des entreprises 1	72h	EL 24H*	120	12
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h			
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
UE 3C - Anglais 2	20h			3
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
UE 3D - Atelier d'écriture	16h			3
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	164h			30
UE 4A - Financement des entreprises 2	64h			12
Droit approfondi des sûretés et des garanties de paiement 2	16h	CC	60	
Droit approfondi des entreprises en difficulté 1	16h	CC	15	
Droit approfondi des entreprises en difficulté 2	16h	CC	15	
Personnes, famille et pratiques bancaires	16h	CC	30	
UE 4B - Patrimoine des entreprises 2	72h			9
Droit de la gestion patrimoniale	24h	CC	30	
Culture et analyse financière	24h	CC	30	
Fiscalité bancaire, financière et patrimoniale	24h	CC	30	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle	28h			9
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours	8h	A	10	
Méthodologie du rapport et du mémoire	20h	NE		

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	216h			30
UE 1A - Organisation de l'entreprise 1	64h			12
Droit approfondi des sociétés et des groupements 1	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	40	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E1H	40	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 1	56h			12
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	40	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	40	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	40	
UE 1C - Vie de l'entreprise 1	96h			6
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	15	
Droit international privé	24h	E1H	15	
Droit du commerce international	24h	E1H	15	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	15	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	200h			30
UE 2A - Organisation de l'entreprise 2	88h			15
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	40	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	40	
Aspects sociaux des restructurations	24h	E1H	40	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
UE 2B - Vie de l'entreprise 2	88h			12
Droit de la concurrence	24h	E3H	30	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
UE 2C - Anglais 1	24h			3
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h			30
UE 3A - Organisation et vie de l'entreprise 1	88h	EL 24H*	120	12
Droit approfondi des sociétés et des groupements 2	24h			
Droit des opérations sur les fonds	16h			
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h			
Droit et pratique des contrats de distribution	16h			
Droit et pratique des contrats de la propriété industrielle	16h			
UE 3B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 2	64h	E6H*	90	9
Comptabilité commerciale approfondie	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (IS)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (TVA)	16h			
Droit fiscal approfondi de l'entreprise III (Fiscalité spéciale)	16h			
UE 3C - Compléments de formation 2	32h			6
Déontologie des acteurs du droit des affaires	16h	CC	30	
Ateliers de professionnalisation (Rédaction de contrats)	16h	CC	30	
UE 3D - Anglais 2	20h			3
Business Law et anglais des affaires	20h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	164h			30
UE 4A - Organisation et vie de l'entreprise 2	48h			6
La place du salarié dans l'entreprise	16h	CC	20	
Protection sociale et prévoyance des dirigeants sociaux	16h	CC	20	
Optimisation juridique et fiscale de l'entreprise	16h	CC	20	
UE 4B - Fiscalité, finances et comptabilité de l'entreprise 3	80h			12
Comptabilité consolidée	16h	CC	20	
Analyse financière de l'entreprise	16h	CC	30	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise I (Opérations de fusion / scission)	16h	CC	20	
Droit fiscal approfondi de l'entreprise II (Groupes de sociétés)	16h	CC	20	
Contrôle et contentieux fiscal	16h	CC	30	
UE 4C - Compléments de formation 3	16h			3
Ateliers de professionnalisation (veille juridique)	16h	CC	15	
Vie universitaire : colloque, clinique juridique...		A	15	
UE 4D - Stage	20h			9
Méthodologie et accompagnement du mémoire et du rapport de stage	20h	CC	10	
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		A	80	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	188h			30
UE 1A - Droit des affaires et conformité 1	88h			15
Droit approfondi des sociétés et des groupements	24h	E3H	40	
Droit approfondi des sociétés et des groupements - TD	16h	CC	30	
Conformité et risques	24h	E2H	40	
Instruments de paiement et de crédit	24h	E1H	40	
UE 1B - Fiscalité et comptabilité	56h			9
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
Exercices de comptabilité et de fiscalité des affaires	16h	CC	30	
UE 1C - Droit international et éthique des affaires	44h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Déontologie professionnelle et éthique	20h	CC	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	196h			30
UE 2A - Droit des affaires et conformité 2	84h			15
Droit de la concurrence	24h	E3H	40	
Droit de la concurrence - TD	16h	CC	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	40	
Economie bancaire et de l'assurance	20h	CC	40	
Initiation à la recherche		NE		
UE 2B - Entreprises et procédures	88h			12
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
UE 2C - Anglais	24h			3
<i>Business Law</i> et anglais des affaires	24h	CC	30	

Master Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	161h			30
UE 3A - Fondamentaux juridiques et réglementaires	63h			12
Droit des marchés financiers	21h	CC	40	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	21h	CC	40	
Défaillances bancaires et financières	21h	CC	40	
UE 3B - Fondamentaux économiques et financiers	63h			12
Principes de la gestion des risques	21h	CC	40	
Théories économiques des crimes financiers	21h	CC	40	
Techniques avancées de la détection des fraudes	21h	CC	40	
UE 3C - Approches transversales	35h			6
Responsabilité sociale de l'entreprise	21h	CC	30	
<i>Business and compliance</i>	14h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	251h			30
UE 4A - Environnement économique juridique et financier	63h	CC*	30	3
Introduction à la conformité et au contrôle interne	7h			
Les marchés financiers : présentation et risques	28h			
Les réformes Bâle 2, Bâle 3 : contexte, contenu et conséquences	14h			
La fraude	7h			
Certification AMF	7h			
UE 4B - Conformité et contrôle interne	105h			9
La fonction conformité dans la banque	42h	E3H	30	
<i>Reporting</i> en matière de conformité	28h	E3H	30	
Management de la conformité	35h	E2H	30	
UE 4C - Gestion des risques	77h			6
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité	35h	E3H	30	
Surveillance des risques de non-conformité	42h	E3H	30	
UE 4D - Méthodologie	6h			3
Méthodologie du mémoire universitaire	6h	A	30	
UE 4E - Insertion professionnelle				9
Apprentissage ou Contrat de professionnalisation ou Stage professionnel		A	90	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Droit civil général - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	172h			30
UE 1A - Droit civil 1	44h			6
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
UE 1B - Environnement international	64h			12
Droit international privé	24h	E3H	50	
Droit international privé - TD	16h	CC	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	40	
UE 1C - Fiscalité et comptabilité	40h			6
Fiscalité des personnes et de l'entreprise	24h	E3H	30	
Comptabilité de l'entreprise	16h	E3H	30	
UE 1D - Droit civil appliqué	24h			6
Droit de la construction	16h	E1H	40	
Projet tutoré / initiation à la recherche	8h	A	20	
Orientation professionnelle		NE		
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	199h			30
UE 2A - Droit civil 2	72h			12
Droit des successions	24h	E3H*	80	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	40	
UE 2B - Affaires	64h			9
Droit des entreprises en difficulté	24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD	16h	CC	30	
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	30	
Droit de la concurrence	24h	E1H	30	
UE 2C - Droit et environnement	48h			6
Droit rural	24h	E1H	30	
Droit de l'environnement	24h	E1H	30	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Droit civil général - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	185h-191h			30
UE 3A - Droit de la famille et des biens	48h			6
Droit approfondi des biens	24h	E3H	30	
Droit approfondi patrimonial de la famille	24h	CC	30	
UE 3B - Approche fondamentale	72h			12
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit civil	24h	E1H	40	
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	40	
UE 3C - Spécialisation et orientation professionnelle	50h-56h			9
Droit de la preuve	24h	E1H	45	
<i>Option au choix (1 parmi 4)</i>				
Option 1 : Orientation barreau	32h			
Droit commun du procès	32h	E1H	45	
Option 2 : Orientation huissier	32h			
Voies d'exécution	32h	CC	45	
Option 3 : Orientation notariale	32h			
Droit approfondi des régimes matrimoniaux	16h	E3H	25	
Droit des baux commerciaux et professionnels	16h	E1H	20	
Option 4 : Orientation recherche	26h			
Théorie du droit	26h	E3H	45	
UE 3D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	149h			30
UE 4A - Contrats et obligations	48h			9
Droit approfondi des obligations	24h	E1H	45	
Atelier de technique contractuelle	24h	CC	45	
UE 4B - Droit civil appliqué	48h			6
Contentieux droit des assurances / Consommation	24h	CC	30	
Contentieux droit immobilier et de la construction	24h	CC	30	
UE 4C - Droit civil spécial	48h			6
Droit approfondi des personnes et de la famille	24h	CC	30	
Droit approfondi des contrats spéciaux	24h	E1H	30	
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle	5h			9
Organisation d'un colloque	5h	A	10	
Stage professionnel ou de recherche		A	80	

Master Culture juridique privé - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	180h			30
UE 1A - Droit civil 1	76h			12
Droit des régimes matrimoniaux	24h	E3H	40	
Droit des régimes matrimoniaux - TD	20h	CC	20	
Droit de la construction	16h	E3H	40	
Droit de la construction - TD	16h	CC	20	
UE 1B - Environnement international	48h			6
Droit international privé	24h	E1H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
UE 1C - Affaires et procédures 1	24h			3
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale	24h	E1H	30	
UE 1D - Culture juridique 1	32h			9
Histoire de la pensée juridique	32h	E3H	90	
Initiation à la recherche		NE		
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	239h			30
UE 2A - Droit civil 2	72h			6
Droit des successions	24h	E3H*	40	
Droit des libéralités	24h			
Droit des successions et des libéralités - TD	24h	CC	20	
UE 2B - Affaires et procédures 2	72h			6
Droit de la propriété industrielle	24h	E1H	20	
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	20	
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	20	
UE 2C - Culture juridique 2	80h			15
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	12h	CC	30	
Histoire du droit international privé	16h	E1H	30	
Histoire du droit international public	16h	E1H	30	
Initiation à l'épistémologie du droit	12h	CC	20	
UE 2D - Orientation et pratique professionnelle	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Culture juridique privé - 2ème année

Semestre 3		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		219h			30
UE 3A - Pensée juridique		52h			6
Théorie du droit		26h	E3H	30	
Philosophie du droit		26h	E3H	30	
UE 3B - Droit public fondamental		64h			9
Grandes notions du droit public		32h	Oral	50	
Histoire de la justice		32h	CC	40	
UE 3C - Droit privé fondamental		72h			9
Grandes notions du droit privé		32h	E3H	40	
Grandes notions du droit pénal		24h	CC	30	
Droit pénal comparé		16h	CC	20	
UE 3D - Anglais		15h			3
Anglais		15h	CC	30	
UE 3E - Recherche		16h			3
Atelier d'écriture et de recherches juridiques		16h	CC	30	
Semestre 4		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		116h			30
UE 4A - L'Etat et son environnement international		56h			6
Fondements romains des droits européens		24h	CC	30	
Processus historique de construction de l'Etat		32h	CC	30	
UE 4B - Droit comparé		60h			9
Droit privé comparé		24h	E1H	30	
Droit public comparé		24h	CC	30	
Législations et politiques étrangères		12h	A	30	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle					15
Stage de recherche (mémoire)			A	150	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours			NE		

Master Justice, procès et procédures - 1ère année

Semestre 1		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		180h			30
UE 1A - Droit privé et procédure 1		68h			12
Droit des régimes matrimoniaux		24h	E3H	50	
Droit des régimes matrimoniaux - TD		20h	CC	30	
Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		24h	E1H	40	
UE 1B - Droit international et européen		48h			6
Droit international privé		24h	E3H	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		24h	E1H	30	
UE 1C - Droit pénal et sciences criminelles 1		64h			12
Criminologie		24h	E3H	50	
Droit pénal spécial		24h	E3H	30	
Droit pénal spécial - TD		16h	CC	40	
Semestre 2		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		187h-191h			30
UE 2A - Droit privé et procédure 2		96h			15
Droit des successions		24h	} E3H*	80	
Droit des libéralités		24h			
Droit des successions et des libéralités - TD		24h	CC	30	
Modes alternatifs de règlement des différends		24h	E1H	40	
Initiation à la recherche			NE		
UE 2B - Libertés et droits fondamentaux 1		40h			6
Droit international humanitaire		16h	E1H	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		24h	E1H	30	
UE 2C - Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1		36h-40h			6
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>					
Option 1 : Droit des affaires 1		40h			
Droit des entreprises en difficulté		24h	E3H	30	
Droit des entreprises en difficulté - TD		16h	CC	30	
Option 2 : Culture générale 1		36h			
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		24h	E3H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		12h	CC	30	
UE 2D - Anglais		15h			3
Anglais		15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Justice, procès et procédures - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	207h-217h			30
UE 3A - Culture juridique et générale Histoire de la justice	32h 32h	CC	30	3
UE 3B - Contentieux et procédures Droit commun du procès Droit de la preuve	56h 32h 24h	E3H E1H	30 30	6
UE 3C - Libertés et droits fondamentaux 2 Libertés fondamentales, aspects de droit civil Libertés fondamentales, aspects de droit pénal Libertés fondamentales, aspects de droit public	72h 24h 24h 24h	Grand oral*	120	12
UE 3D - Option Droit des affaires 2 ou culture générale 2 <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> Option 1 : Droit des affaires 2 Déontologie des acteurs du droit des affaires Option 2 : Culture générale 2 Théorie du droit	16h-26h 16h 16h 26h 26h	 CC E3H	 30 30	3
UE 3E - Compléments de formation Techniques oratoires	16h 16h	A	30	3
UE 3F - Anglais Anglais	15h 15h	CC	30	3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	168h			30
UE 4A - Droit pénal et sciences criminelles 2 Droit pénal des mineurs Droit pénal international Criminologie approfondie	64h 16h 24h 24h	E1H E1H CC	20 20 20	6
UE 4B - Monde contemporain Droit du numérique et des pratiques numériques Grands problèmes contemporains	40h 16h 24h	CC CC	30 30	6
UE 4C - Droit privé et procédure 3 Etude de dossiers contentieux Droit approfondi de la responsabilité Droit approfondi des personnes et de la famille	64h 16h 24h 24h	CC E1H CC	20 20 20	6
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle Stage professionnel et rapport ou Stage de recherche (mémoire) Concours d'éloquence judiciaire		A A	90 30	12

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Droit pénal et sciences criminelles - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	144h-146h			30
UE 1A - Unité fondamentale 1	72h			15
Droit pénal spécial	24h	E3H*	80	
Droit pénal spécial approfondi	8h			
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	30	
Droit de la preuve	24h	E1H	40	
UE 1B - Unité complémentaire 1	48h			9
Droit international privé	24h	E1H	30	
Droit des obligations approfondi	24h	Oral	60	
Initiation à la recherche		NE		
UE 1C - Unité optionnelle 1	24h-26h			6
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
Criminologie	24h	E3H	60	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	135h			30
UE 2A - Unité fondamentale 2	56h			18
Droit pénal des affaires	24h	E1H	80	
Procédure pénale - TD	16h	CC	60	
Droit pénal européen	16h	Oral	40	
UE 2B - Unité complémentaire 2	40h			6
Modes alternatifs de règlement des différends	24h	E1H	30	
Droit pénal du travail	16h	E1H	30	
UE 2C - Unité optionnelle 2	24h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Droit des entreprises en difficulté	24h	E1H	30	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	24h	Oral	30	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	Oral	30	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master Droit pénal et sciences criminelles - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	160h-176h			30
UE 3A - Unité fondamentale 1	72h			15
Droit pénal fondamental 1	32h	E3H	80	
Droit pénal constitutionnel	16h	Oral ou E1H	40	
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h	E1H	30	
UE 3B - Unité complémentaire 1	40h			6
Délinquance économique et financière	16h	E1H	20	
Grandes notions du droit pénal	24h	CC	40	
UE 3C - Unité optionnelle 1	32h-48h			6
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Droit pénal de l'environnement	16h	A	30	
Histoire de la justice	32h	CC	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	30	
UE 3D - Unité recherche 1	16h			3
Organisation d'un colloque		NE		
Séminaire d'études et de recherche	16h	A	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	167h-175h			30
UE 4A - Unité fondamentale 2	80h	Grand oral*	90	9
Droit pénal fondamental 2	32h			
Droit pénal des médias	24h			
Droit de la peine	24h			
UE 4B - Unité complémentaire 2	56h			6
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	15	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	15	
Droit pénal médical	16h	Oral ou E1H	30	
UE 4C - Unité optionnelle 2	16h-24h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
Droit pénal international	24h	oral	30	
UE 4D - Unité recherche 2				9
Stage de recherche (mémoire)		A	90	
UE 4E - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Master DASSS - Administration du secteur social - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	189h			30
UE 1A - Fondamentaux juridiques	79h			9
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1	40h			9
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	60	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
UE 1C - Politiques publiques	40h			6
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
UE 1D - Professionnalisation	30h			6
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	159h			30
UE 2A - Cadres juridiques et comptables	64h			9
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2	80h			12
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	30	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
Acteurs du secteur social	20h	E1H	30	
L'intervention sociale : histoire, sociologie, organisation	20h	E1H	30	
UE 2C - Professionnalisation				6
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

Master DASSS - Administration du secteur social - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	190h			30
UE 3A - Questions sociales	70h			9
Analyse des comportements déviants	25h	} CC*	60	
Analyse des comportements déviants - TD	15h			
Psychosociologie du travail	30h	CC	30	
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h			9
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
UE 3C - Outils de professionnalisation	50h			9
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
Note de synthèse dans le secteur social	15h	CC	30	
UE 3D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	130h			30
UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique	100h			12
Enfance, famille et action publique	20h	} CC*	30	
Enfance, famille et action publique - TD	10h			
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Handicap, vieillesse et action publique - TD	15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique	20h	} CC*	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD	10h			
UE 4B - Recherche et pratique professionnelle	30h			
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur social 2	15h	CC	30	
Communication orale dans le secteur social	15h	CC	30	
UE 4C - Stage				12
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui reprennent des études (financées ou non), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service des relations extérieures : relations-exterieures.droit@uca.fr)

Master DASSS Management et administration du secteur social - 2ème année (FC)

Semestre 3		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		180h			30
UE 3A - Questions sociales		70h			9
Analyse des comportements déviants		25h	} CC*	60	
Analyse des comportements déviants - TD		15h			
Psychosociologie du travail		30h	CC	30	
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social		55h			9
Analyse financière		15h	E1H	30	
GRH		25h	E1H	30	
GRH - TD		15h	CC	30	
UE 3C - Outils de professionnalisation		40h			9
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1		40h	CC	90	
UE 3D - Anglais		15h			3
Anglais		15h	CC	30	
Semestre 4		Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
		140h			30
UE 4A - Insertion, famille, dépendance et action publique		100h			12
Enfance, famille et action publique		20h	} CC*	30	
Enfance, famille et action publique - TD		10h			
Handicap vieillesse action publique		25h	E3H	30	
Handicap, vieillesse et action publique - TD		15h	CC	30	
Exclusion, insertion et action publique		20h	} CC*	30	
Exclusion, insertion et action publique - TD		10h			
UE 4B - Outils de professionnalisation		40h			
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2		40h	CC	60	
UE 4C - Stage					12
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)			A	120	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui reprennent des études (financées ou non), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service des relations extérieures : relations-externes.droit@uca.fr)

Master DASSS - Administration des établissements de santé - 1ère année

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	189h			30
UE 1A - Fondamentaux juridiques	79h			9
Droit approfondi du travail	32h	E1H	30	
Droit de la sécurité sociale	32h	E3H	30	
Droit de la sécurité sociale - TD	15h	CC	30	
UE 1B - Questions sanitaires et sociales 1	40h			9
Système de protection sociale en Europe	25h	E3H	60	
Système de protection sociale en Europe - TD	15h	CC	30	
UE 1C - Politiques publiques	40h			6
Politiques publiques	25h	E3H	30	
Politiques publiques - TD	15h	CC	30	
UE 1D - Professionnalisation	30h			6
Techniques d'enquêtes	15h	CC	30	
Communication orale	15h	CC	30	
Initiation à la recherche				
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	159h			30
UE 2A - Cadres juridiques et comptables	64h			9
Droit de la responsabilité administrative	24h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations	25h	E1H	30	
Gestion financière et comptable des organisations - TD	15h	CC	30	
UE 2B - Questions sanitaires et sociales 2	80h			12
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale	25h	E3H	30	
Grands enjeux de la protection sanitaire et sociale - TD	15h	CC	30	
L'organisation sanitaire	20h	E1H	30	
Acteurs du secteur social	20h	E1H	30	
UE 2C - Professionnalisation				6
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	60	
UE 2D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

Master DASSS - Administration des établissements de santé - 2ème année

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	195h			30
UE 3A - Administration des établissements sanitaires	75h			9
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	CC*	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h			9
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
UE 3C - Outils de professionnalisation	50h			9
Note de synthèse dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 1	15h	CC	30	
Techniques d'enquêtes	20h	CC	30	
UE 3D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	130h			30
UE 4A - Outils de direction	60h			6
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	CC*	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	CC	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
UE 4B - Action de l'Etat	40h			6
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Handicap, vieillesse et action publique - TD	15h	CC	30	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle	30h			6
Communication orale dans le secteur sanitaire	15h	CC	30	
Atelier d'écriture professionnelle dans le secteur sanitaire 2	15h	CC	30	
UE 4D - Stage				12
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui reprennent des études (financées ou non), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service des relations extérieures : relations-exterieures.droit@uca.fr)

Master DASSS Management et administration des établissements de santé - 2e année (FC)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	185h			30
UE 3A - Administration des établissements sanitaires	75h			9
Les établissements de santé	25h	E1H	30	
Financement des établissements de santé	15h	E1H	30	
Responsabilité des établissements	20h	CC*	30	
Responsabilité des établissements - TD	15h			
UE 3B - Outils de gestion du secteur sanitaire et social	55h			9
Analyse financière	15h	E1H	30	
GRH	25h	E1H	30	
GRH - TD	15h	CC	30	
UE 3C - Outils de professionnalisation	40h			9
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 1	40h	CC	90	
UE 3D - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	140h			30
UE 4A - Outils de direction	60h			6
Droits et devoirs des patients et praticiens	20h	CC*	30	
Droits et devoirs des patients et praticiens - TD	10h			
Certification, évaluation, qualité	20h	CC*	30	
Certification, évaluation, qualité - TD	10h			
UE 4B - Action de l'Etat	40h			6
Handicap, vieillesse et action publique	25h	E3H	30	
Handicap, vieillesse et action publique - TD	15h	CC	30	
UE 4C - Outils de professionnalisation	40h			6
Management opérationnel dans le secteur sanitaire et social 2	40h	CC	60	
UE 4D - Stage				12
Stage professionnel et rapport de stage ou Stage de recherche (mémoire)		A	120	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Pour les personnes qui reprennent des études (financées ou non), un module « Accompagnement pédagogique et méthodologique », 8h par semestre, est obligatoire. (Renseignements auprès du service des relations extérieures : relations-exterieures.droit@uca.fr)

Semestre 1	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	208h			30
UE 1A - Théorie	48h			9
Théories constitutionnelles	24h	E1H	50	
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Enjeux du développement durable	24h	E1H	40	
Université d'été franco-tchèque	24h	A	40	
UE 1B - Les acteurs internationaux	48h			6
Acteurs et réseaux de l'action internationale	24h	CC	30	
Droit des organisations internationales	24h	E1H	30	
UE 1C - Politique et économie internationales	48h			6
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
<i>International Political Economy</i>	24h	CC	30	
UE 1D - Droit européen et international	40h			6
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit international public	16h	CC	30	
UE 1E - Optionnelle 1	24h			3
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 1				
Socio-histoire des organisations internationales	24h	CC	30	
Option 2 : Carrières associatives 1				
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Semestre 2	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	152h			30
UE 2A - Droit constitutionnel	40h			9
Les constitutions face aux enjeux du XXIe siècle	24h	E3H	50	
Les constitutions face aux enjeux du XXIe siècle - TD	16h	CC	40	
UE 2B - Analyse comparative	40h			9
<i>Constitutional comparative Law</i>	16h	CC	30	
Systèmes politiques comparés	24h	E1H	50	
Initiation à la recherche		A	10	
UE 2C - Agenda politique international	56h			9
Pensée stratégique	32h	E1H	50	
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	40	
UE 2D - Optionnelle 2	16h			3
<i>Option au choix (1 parmi 2)</i>				
Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 2				
Histoire du droit international public	16h	E1H	30	
Option 2 : Carrières associatives 2				
Droit international humanitaire	16h	E1H	30	

Master Carrières internationales - 2ème année (en présentiel ou distanciel)

Semestre 3	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	204h-208h			30
UE 3A - Enjeux diplomatiques Politique étrangère comparée L'action extérieure de l'Union Européenne	48h 24h 24h	E1H CC	30 30	6
UE 3B - Nouvel agenda international <i>Human Rights in a Regional and Global context</i> <i>The international politics of technology and ecology</i> Justice pénale internationale 1	72h 24h 24h 24h	CC CC E1H	30 30 30	9
UE 3C - Transitions et reconstructions Les transitions constitutionnelles, politiques et sociales Démocratie et processus électoraux	48h 24h 24h	CC CC	30 30	6
UE 3D - Méthodologie et recherche Epistémologie Grand oral <i>Matière au choix (1 parmi 2)</i> Méthodologie du mémoire (+4h facultatives) Méthodologie du rapport de stage et exercice professionnalisant	20h-24h 12h 12h 8h	E1H Oral* CC A	10 40 10 10	6
UE 3E - Optionnelle 3 <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 3 Le facteur religieux dans les relations internationales Option 2 : Carrières associatives 3 Droit des migrations et des réfugiés	16h 16h 16h	CC E1H	30 30	3
Semestre 4	Volumes horaires	Régime d'examen	Barème	ECTS
	176h-184h			30
UE 4A - Enjeux de sécurité Intelligence et politique d'influence Actualités des crises et conflits	40h 16h 24h	CC CC	30 30	6
UE 4B - Enjeux régionaux <i>Post-soviet Studies</i> Du sous-développement au développement durable Espace méditerranéen Législations et politiques étrangères	76h 24h 24h 16h 12h	CC CC CC A	30 30 20 10	9
UE 4C - Enjeux mondiaux Situations de post-conflit Justice pénale internationale 2	40h 24h 16h	CC CC	20 10	3
UE 4D - Recherche et pratique professionnelle Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) Organisation d'un colloque ; participation aux Observatoires	4h 4h	A A	80 10	9
UE 4E - Optionnelle 4 <i>Option au choix (1 parmi 2)</i> Option 1 : Carrières publiques, diplomatiques et de sécurité 4 Cas pratique de sécurité Option 2 : Carrières associatives 4 Clinique des droits	16h-24h 16h 24h	CC CC	30 30	3

*Le Grand oral porte sur l'ensemble des enseignements du semestre 3.

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	192h			30
UE 1A - L'Etat	64h			12
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
UE 1B - L'économie publique	80h			12
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE	24h	E1H	30	
Droit public économique	24h	E3H	30	
Droit public économique - TD	16h	CC	30	
Droit public de la concurrence	16h	E1H	30	
UE 1C - Options	48h			6
<i>Matières au choix (2 parmi 4)</i>				
Origines historiques du droit administratif	24h	E1H	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Enjeux du développement durable	24h	E1H	30	
Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	195h			30
UE 2A - L'administration	64h			12
Droit de la fonction publique	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
UE 2B - Les moyens publics	64h			9
Droit des travaux publics	24h	E1H	30	
Droit des contrats publics	24h	E3H	30	
Droit des contrats publics - TD	16h	CC	30	
UE 2C - Développement durable	52h			6
Droit de l'environnement	24h	E1H	20	
Politiques de l'environnement	12h	Oral	20	
Contentieux de l'environnement	16h	CC	20	
UE 2D - Compétence linguistique	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

Master Droit public approfondi - 2ème année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	146h-154h			30
UE 3A - Droit public approfondi 1	56h			12
Droit constitutionnel approfondi	32h	CC	70	
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h	E1H	50	
UE 3B - Pensée juridique	52h			12
Théorie du droit	26h	E3H	60	
Philosophie du droit	26h	E3H	60	
UE 3C - Spécialisation juridique	16h-24h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
Droit des migrations et des réfugiés	16h	E1H	30	
UE 3D - Recherche juridique 1	22h			3
Méthodologie du mémoire	16h	CC	20	
Rédaction d'un article collectif	6h	A	10	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	179h-203h			30
UE 4A - Droit public approfondi 2	80h			9
Droit administratif approfondi	32h	CC	40	
Droit international public approfondi	24h	CC	20	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	30	
UE 4B - Perspectives juridiques	68h			6
Droit public comparé	24h	CC	20	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	10	
UE 4C - Recherche juridique 2	16h			9
Méthodologie du mémoire et de l'oral	16h	CC	20	
Stage de recherche (mémoire)		A	50	
Grand oral		Oral*	20	
UE 4D - Projet et pratique	0h-24h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Réalisation de projet		A	30	
Clinique des droits	24h	CC	30	
UE 4E - Compétence linguistique	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

*Le grand oral est associé à la soutenance du mémoire. Il consiste en une présentation de 15 minutes, sur une question de droit public général en lien avec le sujet de mémoire, après une préparation de 60 minutes, et donne lieu à de brefs échanges avec les membres du jury.

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	187h-191h			30
UE 3A - L'action contractuelle et des collectivités publiques	64h			9
Droit de la commande publique	16h	E1H	10	
Droit de la commande publique : études approfondies	24h	CC	30	
Opérations d'aménagement	24h	CC	20	
Grand oral		Oral**	30	
UE 3B - La valorisation des ressources des collectivités publiques	64h			9
Valorisation des propriétés publiques	24h	CC	40	
Etude de cas en propriété intellectuelle	16h	CC	20	
Finances publiques et fiscalité locale	24h	E1H	30	
UE 3C - Environnement et développement durable	32h	E1H*	60	6
Les grands principes du droit des transports	8h			
Politiques publiques de mobilité durable	6h			
Service public local des mobilités	6h			
Les contrats de service public de la mobilité	6h			
Les entreprises publiques de la mobilité	6h			
UE 3D - Suivi de projet de collectivités publiques et recherche	12h-16h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 2)</i>				
Gestion et financement de projet 1	12h	CC	30	
Méthodologie du mémoire	16h	CC	30	
UE 3E - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

** Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 3A

Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	192h-204h			30
UE 4A - Les collectivités publiques et le développement	72h			9
Droit et pratique de l'urbanisme	16h	CC	10	
Droit et pratique de l'urbanisme : études approfondies	8h	CC	10	
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	20	
Droit et pratique des travaux publics : études approfondies	8h	A	10	
Droit des entreprises et des participations publiques	16h	CC	10	
Grand oral		Oral***	30	
UE 4B - Les litiges des collectivités publiques	108h			9
Contentieux contractuels	24h	CC	20	
Contentieux de l'urbanisme : études de cas	16h	CC	10	
Contentieux des affaires en droit de l'Union Européenne	20h	CC	10	
Contentieux pénal des affaires publiques	8h	E1H	10	
Contentieux des travaux publics	8h	A	10	
Résolution amiable des différends	8h	A	10	
Procédure administrative contentieuse	24h	CC	20	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle	12h-24h			3
<i>Matière au choix (1 parmi 3)</i>				
Gestion et financement de projet 2 - option projet collectif	12h	A	30	
Clinique des droits	24h	A	30	
Méthodologie du mémoire et de l'oral	16h	CC	30	
UE 4D - Stage et rapport de stage				9
Stage professionnel et rapport de stage		A	90	

*** Le Grand oral porte l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières de l'UE 4A

Master Culture juridique public - 1ère année

Semestre 1		Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
		184h			30
UE 1A - Culture juridique 1		56h			12
Histoire de la pensée juridique		32h	E3H	70	
Origines historiques du droit administratif		24h	Oral	50	
UE 1B - L'Etat		64h			9
Théories constitutionnelles		24h	E1H	30	
Droit de la décentralisation		24h	Oral	30	
Droit de la décentralisation - TD		16h	CC	30	
UE 1C - Economie publique		64h			9
Droit public économique		24h	E3H	30	
Droit public économique - TD		16h	CC	30	
Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		24h	E1H	30	
Semestre 2		Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
		223h			30
UE 2A - Culture juridique 2		48h			9
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		24h	E3H	40	
Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		12h	CC	30	
Initiation à l'épistémologie du droit		12h	CC	20	
UE 2B - L'action de l'Etat		104h			9
Droit de la fonction publique		24h	E1H	30	
Droit des contrats publics		24h	E3H	20	
Droit des contrats publics - TD		16h	CC	10	
Droit de la responsabilité administrative		24h	E3H	20	
Droit de la responsabilité administrative - TD		16h	CC	10	
UE 2C - Droit international		56h			9
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		24h	E1H	30	
Histoire du droit international public		16h	Oral	30	
Histoire du droit international privé		16h	Oral	30	
UE 2D - Langues		15h			3
Anglais		15h	CC	30	

Master Culture juridique public - 2ème année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	219h			30
UE 3A - Pensée juridique	52h			6
Théorie du droit	26h	E3H	30	
Philosophie du droit	26h	E3H	30	
UE 3B - Droit public fondamental	64h			9
Grandes notions du droit public	32h	Oral	50	
Histoire de la justice	32h	CC	40	
UE 3C - Droit privé fondamental	72h			9
Grandes notions du droit privé	32h	E3H	40	
Grandes notions du droit pénal	24h	CC	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	20	
UE 3D - Langues	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
UE 3E - Recherche	16h			3
Atelier d'écriture et de recherches juridiques	16h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	116h			30
UE 4A - L'Etat et son environnement international	56h			6
Fondements romains des droits européens	24h	CC	30	
Processus historique de construction de l'Etat	32h	CC	30	
UE 4B - Droit comparé	60h			9
Droit privé comparé	24h	E1H	30	
Droit public comparé	24h	CC	30	
Législations et politiques étrangères	12h	A	30	
UE 4C - Recherche et pratique professionnelle				15
Stage de recherche (mémoire)		A	150	
Organisation d'un colloque ou participation à un concours		NE		

Master Sécurité publique - 1ère année

Semestre 1	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	176h			30
UE 1A - Pouvoirs publics	64h			12
Théories constitutionnelles	24h	E1H	40	
Droit de la décentralisation	24h	Oral	40	
Droit de la décentralisation - TD	16h	CC	40	
UE 1B - Sécurité publique 1	64h			12
Droit pénal spécial	24h	E3H	40	
Droit pénal spécial - TD	16h	CC	40	
Acteurs de la sécurité publique	24h	E1H	40	
UE 1C - Options	48h			6
<i>Matières au choix (2 parmi 3)</i>				
Criminologie	24h	E3H	30	
Théorie des relations internationales	24h	E1H	30	
Droit des étrangers et de l'asile	24h	Oral	30	
Semestre 2	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	183h			30
UE 2A - Responsabilité	64h			12
Droit de la fonction publique	24h	E1H	40	
Droit de la responsabilité administrative	24h	E3H	40	
Droit de la responsabilité administrative - TD	16h	CC	40	
UE 2B - Sécurité publique 2	64h			9
Droit pénal des affaires	24h	E1H	30	
Droit de la peine	24h	E1H	30	
Procédure pénale - TD	16h	CC	30	
UE 2C - Droit européen	40h			6
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	24h	E1H	30	
Droit pénal européen	16h	Oral	30	
UE 2D - Compétence linguistique	15h			3
Anglais	15h	CC	30	

Master Sécurité publique - 2ème année

Semestre 3	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	213h			30
UE 3A - Droit pénal	56h			9
Droit pénal général	24h	CC	30	
Délinquance économique et financière	16h	E1H	30	
Droit pénal comparé	16h	CC	30	
UE 3B - Libertés et droits fondamentaux	48h	Grand oral*	60	6
Libertés fondamentales, aspects de droit pénal	24h			
Libertés fondamentales, aspects de droit public	24h			
UE 3C - Organisation des forces de sécurité	48h			6
Organisation des forces de sécurité interne	16h	E1H	30	
Organisation des forces de sécurité externe	32h	CC	30	
UE 3D - Identification du phénomène criminel	16h			3
Identification du phénomène criminel	16h	E1H	30	
UE 3E - Préparation aux concours de la sécurité publique	30h			3
Méthodologie	30h	CC	30	
UE 3F - Anglais	15h			3
Anglais	15h	CC	30	
Semestre 4	Volume Horaire	Régime d'examen	Barème	ECTS
	184h			30
UE 4A - Actualités des crises et des conflits	24h			3
Actualités des crises et conflits	24h	CC	30	
UE 4B - Renouvellement de la sécurité publique	56h	Grand oral*	60	6
Les enjeux de la sécurité publique	16h			
Les forces du contrôle de la sécurité publique	24h			
Le contrôle des forces de la sécurité publique	16h			
UE 4C - Droit pénal approfondi	56h			9
Procédure pénale approfondie	24h	E3H	30	
Procédure pénale approfondie - TD	16h	CC	30	
Droit pénal des mineurs	16h	E1H	30	
UE 4D - Droit et pratique des services publics	24h			3
Droit et pratique des services publics	24h	E1H	30	
UE 4E - Vision pratique de la sécurité publique	24h			9
Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire) ou Clinique des droits		A	90	

* Épreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

PÉRIODE DE CÉSURE

Le Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 (codifié dans les articles D611-23 à D611-20 du Code de l'Éducation) précise les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle ou professionnelle dite de "période de césure" pour les étudiantes et étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

1. Règles générales

Les éléments de cadrage sont les suivants :

- La période de césure doit rester facultative dans un cursus.
- Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard **avant** le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.
- Sa durée est au minimum d'un semestre universitaire et au maximum d'une année universitaire.
- La période de césure peut être effectuée en France ou à l'étranger.
- Les doctorants peuvent en bénéficier.
- Tout projet de césure est soumis à l'acceptation du Président de l'université d'origine.
- L'UCA n'établira des conventions de stages que pour les étudiants demandant une césure d'un semestre et à condition qu'un enseignant accepte d'assurer le suivi du stagiaire. Ce stage, réalisé pendant la césure, ne pourra se substituer à celui prévu dans une formation.

L'étudiant peut, notamment, réaliser pendant sa période de césure :

- 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger, notamment sous forme de stage conformément au décret n°2021-1154 du 3 septembre 2021 ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

D'autres projets pourront être étudiés par la Commission statuant sur les demandes de césure.

Projet de création d'activité

La période de césure doit s'inscrire dans le dispositif de l'étudiant entrepreneur et le diplôme d'étudiant entrepreneur porté par le Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) du site universitaire.

Période de césure à l'étranger

La législation du pays d'accueil s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil.

Période de césure en service civique

L'activité de l'étudiant est valorisée suivant le code de l'éducation (articles D. 611-7 à D. 611-9).

Les relations entre l'étudiant et l'université pendant la période de césure :

Lorsque le président donne son accord à la demande de césure, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet présenté par l'étudiant, il signe avec ce dernier **une convention** qui comporte les mentions **obligatoires** suivantes :

1° Les **modalités de la réintégration** de l'étudiant dans la formation dans laquelle il est inscrit pour effectuer le semestre ou l'année suivant ceux qu'il a validés avant la suspension de sa formation. Cette garantie est valable, quelles que soient les modalités d'accès à la formation.

2° **Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;**

3° **Les modalités de validation de la période de césure**

L'étudiant est inscrit à l'université. Il **acquiesce des droits de scolarité au taux réduit ainsi que la Contribution Vie étudiante et Campus (CVEC)**. Une carte d'étudiant lui est délivrée.

2. Modalités de mise en œuvre de la période de césure à l'UCA

Un guide pratique à destination des étudiantes et étudiants précisera l'ensemble des conditions nécessaires pour effectuer une période de césure.

1) Modalités d'acceptation de la période de césure

La césure doit entrer dans le cadre du projet d'études et/ou du projet professionnel et/ou du projet personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

2) Dossier de demande de césure

Le dossier de demande devra être visé (avec avis) par le Responsable de formation ainsi que par le Directeur de la composante, avant d'être transmis à la Direction de la formation, Pôle Pilotage de la Formation.

Composition de la Commission qui étudie la demande de césure

- o Vice-président (VP) Formations ou son représentant
- o VP Etudiant
- o Directeur de la formation ou son représentant
- o Directeur de la vie étudiante ou son représentant
- o Un élu enseignant de la CFVU
- o Responsable du bureau de la scolarité centrale
- o Deux élus étudiants de la CFVU
- o Responsable de la ou des formation(s) concernée(s) ou son (ses) représentant(s).
- o VP Relations Internationales et référent relations internationales de la composante, si césure à l'étranger.

Le refus éventuel doit être motivé. Un recours peut être adressé au Président de l'Université. Une commission étudie alors le recours.

Composition de la Commission qui étudie les recours

- o VP Formations
- o VP Etudiant
- o Directeur de la formation
- o 5 élus de la CFVU (dont au moins 2 étudiants)

Modalités de validation de la période de césure

1) Accompagnement de l'étudiant et organisation de l'encadrement pédagogique.

L'UCA accompagne l'étudiant dans la préparation de sa période de césure et dans l'établissement de son bilan.

- L'étudiant est accompagné pendant toute sa période de césure par un enseignant référent, issu de l'équipe pédagogique. Cet enseignant met en place avec l'étudiant un échange minimum par mois sous forme de courriel.

- A la fin de la période de césure, l'étudiant rédige un résumé de ses activités. Il peut être accompagné dans l'identification des compétences acquises. L'enseignant référent, l'étudiant et le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle) font le point sur la période de césure et valident en commun le document qui figurera dans le supplément au diplôme délivré à l'étudiant en même temps que son diplôme.

2) Valorisation de la période de césure

- Inscription dans le supplément au diplôme
- L'étudiant pourra demander, à son retour, la validation d'éléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement, de certains enseignements ou stages relevant de son cursus. Les activités conduites ou les connaissances et aptitudes acquises lors de la période de césure pourront être reconnues. Dans ce cas, un rapport et une soutenance pourront être demandés.

Cette demande de validation devra être faite dans les deux mois qui suivent le début de l'année universitaire auprès du responsable de formation et signée par le Directeur de la composante porteuse du diplôme.

Doctorants

Une procédure spécifique aux doctorants est mise en place par le Collège des écoles doctorales.

LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE (RSE)

Le régime spécial d'études (RSE) permet à une étudiante ou un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier de modalités pédagogiques spécifiques portant, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

➤ **Les bénéficiaires du RSE peuvent être :**

Les étudiantes ou étudiants salariés	Sur justificatif : - Activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ou - contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum (hors dimanche) ou contrat signé par une agence d'intérim
Nouvelles formes de travail sans contrat (Ubérisation, auto-entrepreneur, ...) avec rémunération à la tâche ou à la mission	Justificatif : - Déclaration sur l'honneur avec précision de la plateforme pour laquelle les missions sont exercées, les créneaux horaires, les contraintes...
Les étudiants inscrits en double cursus	Le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde.
Les étudiants chargés de famille	Sur justificatif
Les étudiantes enceintes	Certificat médical
Les étudiants en situation de longue maladie	Certificat médical du SSU
Les étudiants entrepreneurs	Sur justificatif
Les étudiants à besoins éducatifs particuliers	Contrat pédagogique de réussite
Les étudiants en situation de handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale	Sur justificatif : certificat du Service Université Handicap (SUH)
Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut leur ouvrant droit à une demande de RSE : - sportifs de bon et de haut niveau - étudiants-artistes - étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ou un volontariat militaire	Sur justificatif : décision de l'Université

<ul style="list-style-type: none"> - étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique - étudiants sapeur-pompier volontaire - étudiants responsables associatifs - étudiants élus... 	
Autres (cas spécifiques demandant une validation du Directeur de la composante)	Sur justificatif : décision du Directeur de la composante

➤ **Le fonctionnement du RSE**

L'organisation du RSE doit être prévue dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des formations de l'année universitaire en cours.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

➤ **Quels sont les aménagements possibles, dans le cadre d'un RSE ?**

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

➤ **Cas d'exclusion :**

- Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés
- Concernant les formations pour lesquelles une obligation d'assiduité est prévue dans la législation, le RSE est limité au cadre réglementaire.

➤ **Comment demander la mise en place d'un RSE ?**

L'étudiante ou l'étudiant devra faire une demande justifiée, remplir un formulaire et les déposer, **avec les pièces justificatives**, auprès du service de scolarité (scola.droit@uca.fr), au maximum deux semaines après :

- le début des enseignements du semestre concerné
- la signature du contrat de travail

Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus.

Concernant les étudiantes enceintes, les étudiantes ou étudiants chargés de famille, ou en incapacité temporaire partielle ou totale, la demande devra être effectuée le plus rapidement possible.

Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Ces aménagements seront proposés à l'Unité d'Enseignement (UE) et éventuellement à l'élément pédagogique constitutif (EC) lorsque cela est possible.

Le contrat pédagogique sera signé par le responsable de formation de l'année d'études concernée et par l'étudiant.

CELLULE D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL (CEAHS) A L'UCA

Dans le but de lutter contre le harcèlement sexuel à l'université, une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place à l'Université Clermont Auvergne. Si vous êtes victime ou témoin d'actes de harcèlement sexuel à l'université ou sur vos lieux de stage, vous pouvez, en toute confidentialité :

- appeler ce numéro :
07 88 91 82 86

- ou envoyer un mail à :
cellule-harcelementsexuel@uca.fr

Cette cellule a pour mission d'être un lieu d'écoute, d'aide et d'accompagnement des membres de la communauté universitaire (étudiantes et étudiants et personnels).

Vous trouverez les documents concernant son fonctionnement sur l'ENT de l'UCA pour plus d'informations.

SUH – UNIVERSITÉ HANDICAP



Si vous êtes atteint d'un handicap temporaire ou définitif, d'ordre moteur, sensoriel, psychologique ou lié à une maladie invalidante, que vous soyez étudiante ou étudiant en présentiel ou à distance, le **Service Université Handicap (SUH)** peut vous accompagner pour définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de votre parcours universitaire. Il intervient pour la mise en place des aménagements de compensation nécessaires pour vos études et vos examens. Le SUH vous reçoit dans ses locaux accessibles :

Maison de la Vie Etudiante – Campus des Cézeaux
04 73 40 55 07
suh@uca.fr
handicap.clermont-universite.fr

Le **Service de Santé Universitaire (SSU)** accueille tous les étudiantes et étudiants et offre :

- un accès aux soins (soins et suivis infirmiers), des consultations médicales (médecine générale, gynécologie, maïeutique, neuropsychologie, sport...);
- une aide et un soutien psychologique (Bureau d'aide psychologique universitaire);
- un accès aux droits et une aide psychosociale (assistants sociaux);
- de la prévention (bilans, dépistage IST et hépatites, vaccinations);
- de la prévention collective (avec les Etudiants Relais Santé);
- un aménagement des études et des examens pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap en relation avec le SUH.

25 rue Etienne Dolet
04 73 34 97 20
ssu@uca.fr
sante.clermont-universite.fr

Le SUH travaille en collaboration avec le SSU, les scolarités, les enseignantes et enseignants et les relais de proximité handicap afin que les étudiantes et étudiants bénéficient d'une prise en charge optimale.

CELLULE DE VEILLE

La cellule de veille intervient pour tout usager de l'École de Droit (étudiant, enseignant, personnel administratif) qui en fait la demande. Elle peut être sollicitée pour toute difficulté qui affecte l'utilisateur dans ses conditions d'études ou de travail à l'École de Droit.

Saisie par mail (veille.droit@uca.fr) par la personne concernée ou un tiers, la cellule accuse réception puis écoute, oriente et accompagne, en confidentialité et dans un délai raisonnable, la personne concernée. Elle peut orienter vers des professionnels spécialisés et opérer un signalement auprès des autorités compétentes.

La cellule de veille n'est pas une instance disciplinaire : elle informe et conseille la personne dans ses démarches personnelles sans pouvoir porter plainte contre l'auteur présumé de faits pouvant donner lieu à poursuites.

Les membres de la cellule s'engagent à respecter la confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance et à ne pas transmettre d'informations sensibles - notamment l'identité de la personne concernée - à des personnes extérieures à la cellule, sauf avec le consentement de l'intéressé. Ils s'engagent également à observer objectivité et neutralité bienveillante dans le traitement des situations individuelles.

PREVENTION ET SANCTION DU PLAGIAT

Attention – Le plagiat est interdit et sanctionné !

Le plagiat constitue une grave violation de l'éthique universitaire :

- il conduit à tromper le correcteur en lui faisant croire qu'il s'agit d'un travail personnel
- il détourne les buts de la pédagogie universitaire qui consiste à apprendre à travailler, réfléchir et écrire par soi-même
- il constitue un acte de fraude susceptible de poursuite et de sanction

Définition du plagiat

Le plagiat consiste en une appropriation du travail de quelqu'un d'autre, en reproduisant sans mentionner la provenance ou la paternité ou sans utiliser les guillemets, tout ou partie d'un texte, d'une image, de données ou d'une idée originale d'un tiers.

Exemples de situations de plagiat (extrait de : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>)

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).
- Acheter un travail sur le Web.

De manière générale, le fait d'utiliser des sources (provenant d'un document papier, d'internet ou autre) sans en citer l'auteur et/ou la provenance constitue un plagiat.

Précautions pour éviter le plagiat

De façon générale, le plagiat peut être évité :

- en citant la source (auteur, ouvrage, revue, site internet,...)
- en utilisant les guillemets pour toute citation, même courte
- en apprenant à citer correctement ses sources.

Quelques conseils pratiques peuvent être trouvés sur ces pages :

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat/comment-citer-ses-sources>

<https://www.unamur.be/plagiat/preventionplagiat>

Pour faire le point sur vos connaissances et vos pratiques en matière de plagiat :

Quizz de l'université de Laval : <http://www.fsa.ulaval.ca/html/asp/plagiat/>

Quizz de l'Université du Québec : <http://pdci.quebec.ca/eviter-plagiat-teluq/autodiagnostic.php>

Sanction du plagiat à l'Université Clermont Auvergne

Un travail qui résulte d'un plagiat ne peut pas satisfaire aux exigences universitaires qui imposent une réflexion personnelle et argumentée. Un devoir plagié ne répond généralement pas directement, ou pas complètement, à la question ou au sujet posé. Par conséquent, la note obtenue prend nécessairement en compte ces lacunes et ces points faibles.

Par ailleurs, le plagiat peut être détecté grâce à un logiciel anti-plagiat. Les devoirs rendus par les étudiants sous forme numérique sont soumis à l'analyse du logiciel.

Si un plagiat est suspecté dans un devoir, une procédure pour fraude est intentée devant la commission disciplinaire. L'étudiant peut se voir infliger une ou plusieurs des sanctions suivantes : avertissement, blâme, annulation du diplôme préparé, exclusion de l'Université pour une durée limitée, exclusion définitive de l'Université, exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée limitée, exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat constituerait en outre une contrefaçon.

